Compte Rendu

Commission Formation du **Jeudi 13 mars 2019**

Présents	F. BIGOT, Représentant L1 G. BODET, Représentant Commission Recherche N. BONNIOT, Représentante L3 EM F. FABRE, Représentante Gestion scolarité C. GUYOMARD, représentante Commission Personnel Y. HUMBERT, représentante Formation Pro. D. ISSANCHOU, Représentant Masters APA-S C. MARTIN, Représentant Master EOPS G. MARTINENT, Représentant Formation Pro. V. PILLAT, Coordinatrice Formation Pro. E. REYNES, Représentant L3 ES A. RUBY, Coordinatrice des Formations Pro. B. VIGNAL, Représentante Masters MS N. JACQUEMOND, Représentant L3 APA JC. WECKERLE, Président Commission Formation - Coordinateur Licences Mention STAPS D. OLIVIERI, Représentant personnels BIATSS C. OTTOGALLI, Représentante Master EM
Pouvoirs donnés	
NOMBRE de votants	17
Excusés	G.BODET, S.MEYER, S.FUCHS
Invité-e-s	P. MARIEL / L. MOR

Début de séance : 15h05

Présentation de l'ordre du jour

1.Validation du compte-rendu de la Commission Formation du 24/01/19

Partie A :

2. Compléments optionnels pour le DU pratique d'éducation somatique. (Cf documents)

3. Remontées des besoins des départements

4. Modification de l'UE de « sciences d'appui » pour le parcours Entrainement Sportif en L2

5. Ouverture d'un groupe "jeux collectifs primaire" en L2

6. Calendriers Master MEEF, EGALAPS, M1 APAS

7. Intervenant en CM en L

8. **Informations responsables coordination MASTER.**

9. **Informations formation pro et apprentissages, Infos Audition PAST**

Partie B :

10. **Modification de l'intitulé de l'enseignement "déficiences motrices et avancée en âge" en M1 APA-S pour "Avancée en âge, risque de chute - Approche pluridisciplinaire"**

11. **En raison d'une augmentation possible des effectifs :**

Ouverture d'un groupe randonnée hiver/été en APPN L2 "l'UE APPN"
Ouverture d'un groupe MTU Danse et neurosciences en L2 dans "l'UE MTU"
Ouverture d'un groupe "préparation mentale" "UE compétences pro"

1. Validation du compte-rendu de la Commission Formation du 24.01.19

Approuvé à l'unanimité.

PARTIE A

2. Compléments optionnels pour le DU pratique d'éducation somatique

L.JAY présente à la commission les éléments nécessitant un éclaircissement. En effet, dans le cadre de la formation existante est demandé l'ajout de deux compléments optionnels.

Le premier est la demande de mise en place de stage professionnel, de mise en œuvre, non obligatoire et optionnel. Même si la mise en stage est présente dans la maquette on ne peut pas le rendre obligatoire pour autant. En raison de la variété des profils inscrits dans cette formation, la mise en stage n'est pas toujours possible.

Le deuxième est de pouvoir proposer une formation qui s'adresse à des personnes déjà titulaires du DU PES qui souhaiteraient approfondir la relation pédagogique dans l'accompagnement des personnes.

Ces personnes doivent intervenir sur au moins 5 séminaires parmi les 8 proposés.

V. PILLAT: Les documents mis à jour, seront communiqués prochainement. L'objectif est que à terme tous les étudiants réalisent cette mise en situation de stage.

Coût pour le séminaire :

Supplément au Diplôme Universitaire Pratiques d'Éducation Somatique

Formation pédagogique à l'accompagnement des personnes et des groupes en Éducation Somatique

Objectifs : Former les personnes titulaires du DUPES à approfondir la relation pédagogique dans l'accompagnement des personnes et des groupes en somatique

Nombre d'heures : 17 jours non consécutifs, 5 séminaires (4j + 4j + 3j + 3j +3j) réalisables sur deux promotions différentes.

COÛT : 250 euros par séminaire de 3 jours, 350 par séminaire de 4 jours soit 1450 euros.

VOTE : Les deux dispositifs sont votés à l'unanimité.

3. Remontées des besoins des départements

Exposé :la commission des personnels à ce jour recueille les besoins des départements puis les fait remonter à la commission formation. La commission formation prendrait cette mission.

JC. WECKERLE : sachant que tous les responsables ne siègent pas à cette commission, ceux-ci seraient sollicités pour un transfert à la commission des personnels. Par ailleurs, les responsables DEUST et Formation PRO seraient à intégrer ainsi que L1 et L2.

N. JACQUEMONT : il n'y a pas que les besoins en recrutement à prendre en considération mais aussi d'autres besoins, en conséquent qui sera l'interlocuteur ?

C.GUYOMARD : Certaines matières appartiennent à des départements, il sera donc nécessaire que les départements expriment la nature de ses demandes.

C.OTTOGALLI : se questionne sur comment identifier en premier lieu les besoins, puis, comment seront –ils comparés par départements. Peut-on définir des critères et quel serait alors le rôle de la commission des personnels ?

JC WECKERLE : sachant que la commission des personnels a pour mission le recrutement, la commission formation, elle, le gérera.

G. MARTINENT : se pose la question d'une identification correcte des besoins signifiés.

C.GUYOMARD : un chiffrage de combien d'heures seront assurées par un titulaire ou ne le seront pas permettra de définir si une demande est viable. Il faut tout de même prendre

en considération le fait qu'il y a un problème pour obtenir des postes de titulaires et que le placement d'heures dispensées par les vacataires est souvent un recours inévitable.

JC. WECKERLE : la fluctuation des groupes crées, le nombres d'heures vacataire, les temps pleins ou non des titulaires, sont autant de paramètres qui complexifient la mise en œuvre des ouvertures de postes. Un travail est à faire avec Guillaume pour mettre en place une évaluation ainsi qu'une quantification des besoins d'autant plus que certains enseignants doivent faire des heures supplémentaires selon les UE alors qu'ils ne le souhaitent pas forcément.

B. VIGNAL : Un problème de timing est constaté. Il arrive qu'un titulaire s'avère être disponible mais quand l'information est remontée, il y a déjà des vacataires recrutés dans un souci d'anticipation afin que les rentrées soient assurées.

C. GUYOMARD : précise que tout poste est légitime lors de la demande mais est constaté des échanges de cours entres les enseignants ce qui remet en cause le calcul initial.

P. GRALL : regrette le manque de transparence et une communication des EDT qui n'est pas faite par tous.

4. Modification de l'UE de « sciences d'appui » pour le parcours Entrainement Sportif en L2

Voté par le Département ENTRAINEMENT

E. REYNES : Dans le cadre de la fiche RNCP en L2, sont constatées des lacunes en Management et gestion en matière de législation. Créer une nouvelle UE en L3 a été envisagé mais serait au détriment d'autres UE qui ne peuvent être enlevées. Deuxième possibilité, ouvrir une UE en L2 sachant que 24h sont existantes ce qui nécessiterait un changement de libellé. Actuellement, il y a « histoire » dans le parcours « entrainement ». Nombre de groupe non modifié.

B. VIGNAL : cela ne répond pas tout à fait à la contrainte de la fiche RNCP de la L3 ES. Il n'est pas garanti que toute la promo de L3 ES ait choisi « entrainement » en L2.

E. REYNES : Ce n'est pas la totalité mais une grande partie. Cette solution ne peut pas régler tout le problème mais tendre vers une amélioration en grande partie.

P. GRALL : Il y aurait par ailleurs une modification du code APOGÉE mais pas du contenu.

F. BIGOT : l'intitulé sera à retravailler.

F. FABRE : il faudra être vigilent et que cela soit voté en CFVU après établissement d'une fiche afin que la demande puisse être formalisée.

C.OTTOGALI : précise qu'elle s'abstient pour ne pas s'opposer mais souhaite qu'à l'avenir il serait préférable de prévenir les personnes concernées à l'avance, au-delà des membres du département en question. La communication vers le groupe histoire n'a pas été faite.

VOTE : pour le changement de l'intitulé et du contenu de l'UE actuelle.
0 contre 2 abstentions 15 pour.

Un fichier sera envoyé par F. Fabre à E. Reynes pour formaliser la demande et permettre un vote en Commission Formation, Conseil d'UFR puis CFVU.

5. Ouverture d'un groupe « jeux collectifs primaire » en L2

Il sera débattu de cette proposition sans S. MEYER ayant une absence justifiée.

JC. WECKERLE : L'objectif est de conduire les étudiants vers un parcours en L3 plus étoffé, entre dans les spécifiques. A ce jour on comptabilise 13 Etudiants en L3 EM primaire. Le groupe primaire est un peu juste. Il convient de l'augmenter et le flécher.

C. BEGUINE sera missionné et fléchera le parcours.

Question : est-ce en plus des groupes d'APSA ?

F. BIGOT : oui, c'est en plus de la demande initiale d'ouverture pour les APSA. Des demandes en installations qui sont au semestre ont été faites et 2 groupes d'éducation motricité devraient être ouverts.

JC. WECKERLE : demande par mail émanent de C. ESTIENNE pour l'ouverture d'un groupe en ULTIMATE aux vues de la politique de développement de la L3. L'ouverture d'un groupe PRIMAIRE sera prioritaire car plus à propos par rapport aux besoins.

Y. HUMBERT : N'en a pas été informée et affirme que S. MEYER avait signifié par mail son refus d'avoir un groupe à orientation collective territoriale.

JC. WECKERLE : Une deuxième année CRPE est envisagée à l'ESPE.

Y. HUMBERT : Il faut respecter la procédure à savoir un dialogue en réunion en département puis après débat, passage en commission formation.

JC. WECKERLE : valide un débat pour l'ouverture d'un groupe PRIMAIRE en L2 en Département EM en vue d'un possible vote lors de la prochaine commission formation.

VOTE : Remis à l'ordre du jour. Débat sollicité en réunion département EM.

6. Calendriers Master MEEF, EGALAPS, M1 APAS

F. FABRE : Pour les M1 APAS rien de très spécifique, rentrée pédagogique début sept, oraux décalés mais sans impact.

D. ISSANCHOU : pour les M1 APAS, les lundis seront banalisés à partir de la semaine 2. 1 semaine observation enlevée. Une formule 4 semaines de cours, puis, semaines de stage entre. En tout 9 semaines de stage (pour le deuxième semestre) ce qui correspond à un plus grand volume et ressemble à la forme du MASTER 2. Cela permet d'éviter qu'il y ait trop de temps entre le dernier cours et le CCF2.

F. FABRE : Concernant les MEEF, vu avec les responsables. Les M1 et M2 MEEF n'ont que du CCI, pas de devoirs sur table. Ils sont calés sur les autres masters.

Les MEEF sont en attente du calendrier de l'ESPE pour fixer les dates des jurys de diplôme. Pas de changement majeurs à prévoir.

C. OTTOGALI : Pour EGALAPS se pose la question de l'organisation du S4 en massant les cours au début de S4 ce qui entrainera un stage également plus massé. Un questionnaire a été diffusé aux étudiants et permettra d'identifier le calendrier pour les M2. Le calendrier des M1 est non modifié.

F. FABRE : Soulève de nouveau la question des stages d'été et des dates de soutenances et de jurys qu'il faut adapter en conséquence pour ces étudiants.

VOTE : Validation des calendriers.

7. Intervenant en CM en L

En raison des remontées d'étudiants et du constat que les CM sont passés de plus de 350 à moins de 15 étudiants en moyenne la commission formation est sollicitée pour une réflexion sur la tenue du CM par un vacataire pour tout le semestre. Il semblerait qu'il y ait un problème de transmission et de compréhension des étudiant sans faire de comparaison avec le premier semestre.

JC. WECKERLE : la situation est compliquée car elle concerne 350 étudiants. La commission formation se doit d'intervenir pour stopper cette situation dans un souci de qualité de l'enseignement, de représentation extérieure et dans la perspective des évaluations. L'enseignant a été reçu par F. BIGOT et moi-même, il y a une réelle bonne volonté.

C. OTTOGALLI : Les réclamations des étudiants sont diverses, existent depuis toujours et croissent chaque année. Il y a un déficit des maîtres de conférence et aucun recrutement pour stabiliser la situation n'est constaté.

F. BIGOT: précise que le sujet n'est pas centré sur l'intervenant mais sur « est-ce qu'un contractuel pour assurer un CM tout le semestre ? »
Demande un principe de vigilance plus qu'une règle face à cette situation.

D. ISSANCHOU : Il manque des forces pour faire tourner ces enseignements, une solution d'urgence est à trouver mais il faut appuyer les demandes de ressources car la qualité des enseignements en pâtira en premier et ce sera récurent. Il peut être envisagé à minima des recommandations plutôt que des règles.

C. GUYOMARD: Des postes sont bloqués en raison de détachements ce qui rend tout recrutement est impossible. Le problème se pose aussi en management. Il est nécessaire de ne pas faire de vote de principe ou de règle.

V. PILLAT : Tenir un amphi est une réelle compétence.

C. OTTOGALLI : Un accompagnement est à faire.

F. BIGOT : Il serait intéressant que les collègues puissent aider ceux en difficulté.

VOTE : Principe de vigilance.

8. Information sur les responsables pour la coordination Master

B. VIGNAL : Cela fait suite au travail en cours avec la demande YANNICK. Un point important : la cohérence de l'offre de formation avec les blocs de compétences est à l'étude. On dispose de temps pour s'organiser dans une certaine sérénité, le bilan est à faire. Ce à quoi s'ajoute le projet de la prochaine accréditation et la validation des fiches RNCP par la DGESIP. La participation au groupe de travail sur le pôle (PFR) avec l'Université Cible sera plus urgent.

V. PILLAT : Une difficulté certaine pour produire le bilan est rencontrée.

B. VIGNAL : Les différents master doivent être représentés. Madame Guy Sylvie fait partie du groupe de travail pour l'Université Cible en qualité de représentante du M1 MEEF. Un calendrier des réunions de travail sera proposé.

Coordination MASTER assurée par 3 personnes : B. Vignal, P. Grall, C. Martin en soutien.

9. Information Formation pro et apprentissage & Information Audition PAST

- **Information PAST.**

V. PILLAT : 4 collègues PAST en fin de contrat, en cours de renouvellement sans passage devant une commission AD HOC.
- Philippe Nicolino
- Fabrice Ponsin
- Claude Chiocci
- Olivier Bolliet

Un bilan leur a été demandé sur leurs années passées avec une projection sur leur avenir en lien avec les besoins et souhaits des départements.

Passage le jeudi 28 mars 2019 en Commission des Personnels.

- **Réforme de la formation pro et de l'apprentissage.**

V. PILLAT : des éléments majeurs mis en place. Tout d'abord un développement massif des formations en alternance. De plus, une libéralisation de l'apprentissage : toute entreprise ou organisme de formation peut créer son propre CFA. L'âge limite passe à 29 ans pour conclure un contrat d'apprentissage.

Les universités Lyon1, Lyon 3 et Saint –Etienne ont déposé des statuts pour créer un CFA dès la rentrée de septembre 2019 : toutes les formations qui ont déjà eu des contrats de professionnalisation peuvent ouvrir à l'apprentissage sans démarche. Ouverture au sein du CFA université.

Question préoccupante : avant l'Université Cible le CFA sera géré par FOCAL qui va connaitre des mouvements de personnels et des fins de contrat d'ici fin 2019. Il a été demandé des garanties auprès de FOCAL.

Il y a une opportunité pour les étudiants de devenir apprentis plutôt que stagiaire avec recrutement possible suite à une vaste période d'essai.

L'apprentissage peut aussi être opéré auprès des collectivités territoriales ou tout établissement public ; ce qui n'est pas possible avec un contrat de professionnalisation.
Nous sommes dans l'attente des textes et de la réglementation.

Concernant le financement des CFA, la règle est la suivante : un jeune, une entreprise, un contrat, un financement. Début avril sera annoncé le montant de prise en charge pour apprentissage et contrat pro actuellement discuté avec France Compétence.

À noter la libéralisation du CPF (*Compte Personnel de Formation*) : toute formation inscrite au RNCP sera éligible au CPF. L'individu saisira directement, et sans intermédiaire, sa demande de formation via une application. La gestion en sera assurée par la caisse des dépôts et des consignations.
Le calcul ne se fera plus en heure de formation mais en monétaire : 500 €/ an en moyenne (pour un salarié) avec un cumul maximum de 5 000€. La conversion sera la suivante : 1 heure= 15€.

Les blocs de compétences en formation universitaire seront accessibles sous réserve d'être inscrits au RNCP. Il y a donc nécessité, obligation de construire l'offre de formation mais en mettant en place des passerelles à l'intérieur des formations, du PFR… mais aussi ouverture à d'autres certificateurs (ex. Jeunesse et Sports). L'échéance est pour 2023. Les formations pourraient sortir du RNCP si des passerelles ne sont pas mises en place.

Dernier dispositif : « pro A » → alternance dans la formation. Cela concerne des salariés en CDI, ayant un niveau inférieur à la Licence, mais également les sportifs et arbitres professionnels en CDD.

Un doc compilé, bien que peu attractif, mais très complet a été envoyé.

L'objectif est de promouvoir l'alternance et un temps d'échange est à mettre en place.

PARTIE B

10. Modification de l'intitulé de l'enseignement « déficiences motrices et avancée en âge » en M1 APA-S pour « Avancée en âge, risque de chute – Approche pluridisciplinaire »

La modification a été demandée par les étudiants et les enseignants pour une meilleure cohérence.

F. FABRE : la modification du volume horaire a été récemment annoncée.

D. ISSANCHOU: 5 disciplines scientifiques sur le même objet.

F. FABRE : 1 seule fiche remontera vers la gouvernance. Une particularité est à noter à savoir des enseignements à l'intérieur d'une UE.

Vote : Report à la prochaine Commission Formation en partie A.

11. En raison d'une augmentation possible des effectifs, ouverture de groupes

- **Ouverture d'un groupe Randonnée hiver / été en APPN L2 « UE APPN »**
- **Ouverture d'un groupe MTU Danse et neurosciences en L2 « UE MTU »**
- **Ouverture d'un groupe Préparation mentale « UE compétences pro »**

Proposition faite par Sébastien Meyer.

G. MARTINENT: il faut informer les personnes intéressées avant débat.

Vote : report à la prochaine Commission Formation partie A concernant le groupe « Préparation mentale ».

Groupes randonnée et MTU danse et neuroscience : Approbation à l'unanimité.

Fin de séance 17h20